

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1491

présenté par  
M. Laurent

-----

**ARTICLE 14 QUATER**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« sont incités à participer »

les mots :

« participent ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de donner une force exécutoire à la disposition. Soit on souhaite simplement encourager la participation et, dans ce cas, une incitation figure dans une circulaire, soit on souhaite faire de l'engagement citoyen un élément central de l'enseignement moral et civique, auquel cas cette disposition a sa place dans un article de loi.